



Pour le droit des artistes

# Élections municipales 2026 : résultat du questionnaire

L'ADAGP a adressé un questionnaire en 5 points aux candidats aux élections municipales. Ce document restitue leurs réponses.

Découvrez les positions des candidats aux élections municipales pour la culture, les artistes, le droit d'auteur et l'intelligence artificielle générative.

# Méthodologie

Le questionnaire a été diffusé en ligne aux partis représentés à l'Assemblée nationale. Tous les candidats s'étant déclarés en lice au 22 janvier 2026 dans les villes de Bordeaux, Bourges, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris, Rouen et Strasbourg ont également été contactés.

L'ADAGP remercie toutes les personnes qui ont participé à l'enquête.

11 candidats ont ainsi répondu à l'ADAGP : 7 de La France Insoumise (LFI), 2 Sans Étiquette, 1 du Parti Socialiste (PS), 1 du Rassemblement National (RN).

Il s'agit des candidats suivants :

- Franck Allisio (Marseille – RN)
- Cécile Beaudouin (Brest – LFI)
- Sophia Chikirou (Paris – LFI)
- Fily Keita-Gassama (Champigny-sur-Marne – LFI)
- Florian Kobryn (Strasbourg – LFI)
- Antoine Lalanne-Desmet (Athis-Mons – LFI)
- Charlotte Leduc (Metz – LFI)
- Patrick Mardikian (Angoulême – Choisissons Angoulême)
- Marianne Maximi (Clermont-Ferrand – LFI)
- Isabelle Perrein (Montpellier – Aimer Montpellier)
- Catherine Trautmann (Strasbourg – PS)

Le parti Horizons a répondu à l'enquête via sa secrétaire générale, Laure Darcos.

Quant aux autres partis, les réponses ont été compilées à partir des enquêtes de News Tank Culture concernant leurs différentes mesures pour la culture :

- Les Écologistes
- La France Insoumise (LFI)
- Horizons
- Mouvement Démocrate (MoDem)
- Parti Communiste Français (PCF)
- Renaissance
- Les Républicains (LR)

## À propos de l'@dagp

Créée en 1953, l'ADAGP est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 56 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 260 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

En plus de la gestion des droits d'auteur, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création à l'échelle nationale et internationale.

# Question 1: Quelle est votre vision de la place de la culture d'une part, et des artistes d'autre part, dans la société française ?

## La culture comme bien commun

- Les réponses reçues font ressortir que la culture est d'importance fondamentale pour notre société. Cette conception est partagée par plusieurs des candidats LFI ayant répondu au questionnaire, soit Cécile Beaudouin (Brest), Fily Keita-Gassama (Champigny-sur-Marne), Florian Kobryn (Strasbourg), Antoine Lalanne-Desmet (Athis-Mons) et Charlotte Leduc (Metz). Ils définissent la culture comme un bien commun, constitutif de la liberté individuelle, du débat démocratique et de l'esprit critique.
- Catherine Trautmann (Strasbourg – PS) s'inscrit dans cette logique en affirmant que la culture est importante pour la cohésion sociale et indispensable au vivre-ensemble. Elle insiste sur le soutien à la pluralité des expressions artistiques et à l'amélioration des conditions d'exercice.
- Sophia Chikirou (Paris – LFI), décrit la culture comme permettant de façonner nos manières d'agir au monde, ouvrant à l'esprit critique.
- Horizons et Laure Darcos, la secrétaire générale du parti, mettent également en avant la culture comme outil de cohésion sociale et de construction des individus, en insistant sur la rencontre entre un artiste, une œuvre et un public.

## Le rôle central des communes

- Les réponses reçues révèlent également un consensus sur le rôle central des communes et des collectivités dans l'accès effectif à la culture, avec des degrés variables d'intervention de l'État dans la politique territoriale.
- Horizons évoque le rôle de la politique culturelle municipale dans le développement d'une offre culturelle riche et diverse au service du rayonnement territorial. Le parti insiste sur la diversité de l'offre sur l'ensemble des territoires. Il met en avant l'importance du pluralisme, la nécessaire liberté de programmation et la non-instrumentalisation idéologique des politiques culturelles.
- Le MoDem a « une vision très libre » du programme de ses candidats, plus sensibles à leurs propres problématiques locales qui ne peuvent être réglées à l'échelle nationale.
- Renaissance réaffirme le rôle structurant de la municipalité dans la création et la diffusion culturelles, et présente la municipalité comme un cadre d'expérimentation de solutions innovantes avant un éventuel déploiement national. Est soulignée l'importance d'une politique culturelle locale contribuant à la richesse du patrimoine national et européen.
- Isabelle Perrein (Montpellier – Aimer Montpellier) rappelle la responsabilité des collectivités dans la garantie d'un accès pour tous à la culture, dès l'enfance, via la pratique artistique et l'éducation artistique et culturelle. Isabelle Perrein (Montpellier – Aimer Montpellier) et Patrick Mardikian (Angoulême – Choisissons Angoulême) mettent en avant la contribution des artistes et des politiques culturelles à l'attractivité et au dynamisme économique des villes. La culture est présentée comme un facteur d'identité territoriale. De façon plus concrète, Patrick Mardikian

(Angoulême - Choisissons Angoulême), indique que le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, festival majeur dans le secteur de la BD, constitue l'identité de la ville et participe à son dynamisme.

- Le parti Les Écologistes et le parti LR soulignent également la lutte contre les inégalités d'accès (mise en avant de l'éducation artistique et culturelle) et la diversité des pratiques.
- Franck Allisio (Marseille – RN) met l'accent sur le rôle des bibliothèques municipales comme vecteur d'accès à la culture, notamment pour la jeunesse.
- Cependant, Marianne Maximi (Clermont – Ferrand – LFI) souligne un contexte actuel jugé préoccupant pour le secteur culturel, évoquant la nécessité de protéger les artistes, les financements publics et la liberté de création. Également, Catherine Trautmann (Strasbourg – PS) mentionne la nécessité de conserver une pluralité des expressions artistiques, grâce au soutien concret aux artistes pour améliorer leurs conditions d'activité.
- Les Écologistes et le PCF, quant à eux, déplorent le manque de financements publics et insistent sur la nécessité de soutenir le secteur.

# Question 2 : Quels projets figurent dans votre profession de foi concernant la culture ? Et concernant les artistes ? Quels sont vos engagements budgétaires sur ces deux sujets ?

## Démocratisation culturelle et accès pour tous

- Les réponses reçues soulignent l'importance d'un accès élargi à la culture, avec des instruments variés (gratuité, tarification sociale, dispositifs nationaux, éducation artistique et culturelle - EAC) : la démocratisation culturelle constitue le socle le plus partagé.
- Plusieurs candidats LFI - Cécile Beaudoin (Brest), Fily Keita-Gassama (Champigny-sur-Marne), Florian Kobryn (Strasbourg), Antoine Lalanne-Desmet (Athis-Mons), Charlotte Leduc (Metz), Marianne Maximi (Clermont-Ferrand) - inscrivent leurs propositions dans une logique d'élargissement de l'accès, avec maintien ou augmentation des budgets et développement de l'EAC.
- Dans sa feuille de route, le parti LFI détaille un ensemble de mesures structurées et hiérarchisées financièrement :
  - gratuité ou tarification sociale pour certains équipements culturels, avec évaluation de l'impact en perte de recettes pour les collectivités ;
  - création ou renforcement des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et des médiathèques, avec chiffrage des coûts d'investissement (fonctionnement et personnel inclus) ;
  - généralisation des résidences d'artistes en milieu scolaire, avec estimation du coût par établissement et par année ;
  - mobilisation de lieux vacants pour des usages culturels, en distinguant coûts d'aménagement et de fonctionnement ;
  - application effective du 1 % artistique sur les projets d'investissement publics.

## Soutien à la création et structuration du secteur

- Les Écologistes proposent la gratuité des bibliothèques et musées municipaux, une tarification au quotient familial et un accès annuel à une action d'EAC pour 100 % des enfants, en intégrant des objectifs écologiques et d'égalité de genre.
- Le PCF insiste sur l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, sur des politiques tarifaires attractives et sur le soutien aux pratiques collectives.
- Renaissance met en avant l'amplification des politiques engagées depuis 2017, notamment via le Pass Culture : présence renforcée de l'offre locale, meilleure information des jeunes et facilitation de l'usage du dispositif. Le parti présidentiel propose également l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques et bibliothèques, la remise d'une première carte de bibliothèque dès la naissance et des jumelages entre des écoles et des librairies.
- Le MoDem défend également le renforcement de l'accès à la culture par l'élargissement des créneaux d'ouverture des médiathèques et la valorisation du patrimoine vivant et immobilier.
- Le soutien aux artistes et à la création locale constitue un axe transversal. Les réponses reçues tendent vers la consolidation des financements et l'attention croissante aux modèles économiques et à l'innovation.
- Plusieurs candidats LFI affirment qu'ils ne baisseront aucun budget dédié à la culture, évoquant des subventions pluriannuelles et la fin d'une logique d'appels à projets jugée instable. Sophia Chikirou (Paris) mettra en place un fonds d'intervention pour soutenir les initiatives indépendantes.
- Le PCF insiste sur la lutte contre la précarisation du statut d'artiste-auteur et souhaite un développement de « permanences artistiques ».
- Laure Darcos (secrétaire générale du parti Horizons) mentionne une réflexion sur l'aide aux artistes, notamment aux femmes, tout en préservant le régime de l'intermittence.
- Patrick Mardikian (Angoulême - Choisissons Angoulême) propose de faire de la ville un laboratoire d'expérimentation sur le statut des auteurs et autrices. Il souhaite voir l'organisation d'événements artistiques et culturels réguliers dans chaque quartier, et le développement de l'art dans l'espace public, en lien avec « des projets écologiques et le fleuve Charente ».
- Renaissance met l'accent sur le soutien à l'innovation dans les industries culturelles (France 2030).
- Le MoDem soutient les résidences d'artistes et les coproductions, en soulignant leur rôle de médiation avec les écoles et conservatoires.

# Question 2 : Quels projets figurent dans votre profession de foi concernant la culture ? Et concernant les artistes ? Quels sont vos engagements budgétaires sur ces deux sujets ? (suite)

---

## Patrimoine et identité locale

- La culture est fréquemment associée à l'identité et au rayonnement des territoires. Les réponses reçues font ressortir une articulation entre patrimoine, espace public et attractivité, avec des stratégies plus ou moins événementielles.
- Franck Allisio (Marseille – RN) met en avant des projets concrets, tels que la valorisation de Marcel Pagnol (projet « Marseille-Pagnol »), la relance du Musée d'Histoire de Marseille et l'organisation de grands événements.
- Patrick Mardikian (Angoulême – Choisissons Angoulême) propose la relance du Festival international de la bande dessinée et un projet international autour des collections paléontologiques.
- LR insiste sur un patrimoine « vivant », protégé et transmis dès l'enfance.
- Horizons met en avant le soutien aux librairies indépendantes et à la lecture publique comme levier de revitalisation des centres-villes.
- Renaissance propose un inventaire du 1 % artistique et des œuvres présentes dans l'espace public, leur valorisation par des outils numériques et des démarches participatives, ainsi que le développement des Micro-Folies.

---

## Engagements budgétaires

Sur le plan financier :

- Plusieurs candidats LFI annoncent qu'ils ne réduiront pas les budgets culturels et envisagent leur augmentation selon les besoins. Le parti associe ses propositions à des évaluations chiffrées par mesure (coût par équipement, par bénéficiaire ou par action).
- Catherine Trautmann (Strasbourg – PS) affirme que la culture constitue le deuxième budget de la collectivité et annonce le maintien, voire l'augmentation, de ce niveau d'investissement. Les priorités incluent le développement de festivals, d'événements, de résidences et la rénovation de lieux d'exposition et de diffusion.
- Patrick Mardikian (Angoulême – Choisissons Angoulême) mentionne explicitement le maintien d'un budget culture de 8,5 millions d'euros par an.
- Les autres partis formulent des orientations programmatiques détaillées mais sans chiffrage particulier.

# Question 3: Quel équilibre vous paraît être le meilleur entre politique culturelle publique, locale et nationale, et initiative privée, associative ou de mécénat, afin d'assurer la vitalité artistique des territoires ?

## Primauté et rôle structurant de la politique publique

- Les réponses font apparaître la nécessité d'une politique culturelle publique forte, considérée comme garante de l'égalité d'accès, de la liberté de création et de la cohésion territoriale. La culture est globalement perçue comme relevant d'une responsabilité publique. Des orientations se distinguent entre directions culturelles nationales et primauté des collectivités locales, avec une libre administration à l'échelle communale.
- Le PCF, par exemple, souhaite un renforcement des équipements publics, des budgets conséquents nationaux, une compétence partagée État/collectivités et l'organisation d'États généraux de la culture.
- Horizons et Laure Darcos (secrétaire générale du parti) plaident pour une stratégie nationale plus cohérente, combinée à une déconcentration accrue.
- Dans sa feuille de route, LFI met en avant la commande publique, le soutien direct aux artistes locaux et l'implication citoyenne dans la programmation.
- Le parti LR, tout en défendant l'action publique, met davantage l'accent sur la libre administration des collectivités et le rôle central des municipalités dans la définition des priorités culturelles. LR mentionne en effet que celles-ci doivent disposer d'un rôle central leur permettant de prendre au niveau local les initiatives répondant aux enjeux culturels dans les communes. La politique d'un territoire doit se réaliser localement en tenant compte des réalités locales et des aspirations des concitoyens.
- Dans cette lignée, le MoDem privilégie une grande liberté programmatique locale, sans « boîte à outils » municipale imposée, mais avec un

dispositif national (« Les villages ») pouvant être mobilisé par les élus en fonction des spécificités locales.

- Patrick Mardikian (Angoulême – Choisissons Angoulême) propose de préserver les infrastructures existantes tout en soutenant tiers-lieux et projets coopératifs, dans une logique de mise en réseau et d'attractivité territoriale.
- Les Écologistes privilégient également une structuration publique, avec amélioration des conditions de travail, transparence des critères de subventions tout en garantissant des concertations locales. Le parti évoque des outils hybrides (GIP Cafés Cultures, coopératives de matériel, urbanisme transitoire).

– LFI défend une action publique centrale, les initiatives privées ne devant ni se substituer aux lieux publics ni orienter la création selon des intérêts particuliers.

- Laure Darcos (secrétaire générale du parti Horizons) met l'accent sur la déconcentration via les Drac, la coordination intercollectivités et l'incitation des entreprises au mécénat dans le cadre du RSE.
- Franck Allisio (Marseille – RN) considère que tous les acteurs doivent contribuer à la vitalité culturelle : soutien local à l'émergence et aux pratiques amateurs, État pour les productions plus professionnelles, et liberté d'action pour le secteur privé, sans contrainte excessive.
- Isabelle Perrein (Montpellier – Aimer Montpellier) évoque un financement public complété par des apports privés pour promouvoir événements et pratiques culturels.

## Complémentarité des acteurs

- La quasi-totalité des réponses valorise la coopération entre acteurs publics, associatifs et, dans une certaine mesure, privés.
- Florian Kobryn (Strasbourg – LFI) appelle à un rééquilibrage des moyens vers un accès effectif à la culture.
- Cécile Beaudouin (Brest – LFI), Antoine Lalanne-Desmet (Athis-Mons – LFI) et Charlotte Leduc (Metz – LFI) indiquent soutenir l'initiative associative tout en refusant l'influence dominante de grandes entreprises. LFI encadre strictement le recours aux fondations et au mécénat, examiné au cas par cas et en toute transparence, avec un refus explicite d'une privatisation de la culture à des fins lucratives. Marianne Maximi (Clermont-Ferrand

- Catherine Trautmann (Strasbourg – PS) affirme qu'une forte politique culturelle publique locale et nationale est indispensable, incluant le soutien aux institutions publiques et aux lieux de diffusion, tout en accompagnant des initiatives privées et associatives (exemple : retour de l'Industrie Magnifique, commande publique participative). Elle souhaite une primauté de la politique publique, mais un accompagnement assumé d'initiatives privées et associatives.

# Question 4 : La protection légale et le respect effectif des droits d'auteur sont-ils une composante de la vitalité artistique ?

- L'ensemble des candidats et partis qui se sont exprimés considère la protection des droits d'auteur comme une condition essentielle de la vitalité artistique. Plusieurs réponses formulent explicitement le lien entre droits d'auteur, rémunération et possibilité même de créer.
- Marianne Maximi (Clermont-Ferrand – LFI) affirme que la protection effective des droits d'auteur est indispensable : sans reconnaissance juridique et économique du travail artistique, il n'y a ni diversité culturelle ni liberté de création. Isabelle Perrein (Montpellier - Aimer Montpellier) tient également cette position.
- Catherine Trautmann (Strasbourg – PS) indique avoir toujours défendu les droits d'auteur comme condition de la rémunération de leurs créateurs, de l'amélioration de leurs conditions de vie et d'exercice, ainsi que du renforcement de la création et de la diffusion des œuvres. Elle soutient une réglementation garantissant une juste rémunération.
- Renaissance met en avant le développement de la sensibilisation à la propriété intellectuelle.
- Florian Kobryn (Strasbourg – LFI) articule explicitement protection des droits, juste rémunération et respect moral des œuvres, en évoquant le rôle de l'ADAGP. Selon cette approche, garantir une rémunération équitable par les organismes de gestion collective (OGC) permet aux artistes de créer durablement, tout en assurant une diffusion large.
- Patrick Mardikian (Angoulême - Choisissons Angoulême) adopte une perspective pragmatique : veille sur les bonnes pratiques de rémunération, respect des tarifs et élargissement des collaborations avec les auteurs et autrices pour la communication municipale.
- Laure Darcos (secrétaire générale du parti Horizons) résume cette idée en affirmant que « sans droits d'auteur, pas de création ». Elle insiste sur la fragilité du modèle économique culturel et sur la nécessité de défendre l'exception culturelle française face aux grandes plateformes numériques et à l'essor de l'intelligence artificielle générative. Il faut donc veiller à notre souveraineté culturelle et se défendre face à l'IA.
- Franck Allisio (Marseille – RN) défend également le renforcement du droit d'auteur, en rappelant toutefois que la matière relève principalement de la compétence de l'État et du législateur. Il met l'accent sur les défis technologiques et sur la capacité des artistes à vivre de leurs créations.
- Cécile Beaudouin (Brest – LFI), Sophia Chikirou (Paris – LFI), Fily Keita-Gassama (Champigny-sur-Marne – LFI), Antoine Lalanne-Desmet (Athis-Mons – LFI), Charlotte Leduc (Metz – LFI) et Marianne Maximi (Clermont-Ferrand – LFI), développent une position convergente : la protection des droits d'auteur est nécessaire, mais insuffisante au regard de la situation sociale des artistes-auteurs. Ils soulignent la pauvreté d'une majorité d'artistes-auteurs, l'insuffisance des droits sociaux, l'absence de représentation professionnelle effective et le défaut de reconnaissance pleine et entière du travail artistique comme travail. Ils proposent notamment la reconnaissance du travail artistique comme activité professionnelle à part entière, un régime social adapté, une continuité de revenus et de réelles élections professionnelles.
- Pour le parti LFI, la question des droits d'auteur s'inscrit dans une réforme législative plus large du statut social et de la représentation des artistes-auteurs.
- La protection des droits d'auteur est perçue de manière transversale comme un fondement de la rémunération, de la liberté de création et de la pérennité du secteur culturel, nécessitant une réforme législative plus ou moins large selon les positions politiques.

# Question 5 : En matière d'intelligence artificielle générative, quelle serait selon vous la bonne articulation entre développement des nouvelles technologies et droits des créateurs à refuser le pillage de leurs œuvres ?

- Aucun des candidats ne défend un développement de l'intelligence artificielle générative sans encadrement. Tous conditionnent son essor au respect strict des droits des créateurs. Les divergences portent essentiellement sur le niveau de régulation (national, européen, international) et les outils juridiques à mobiliser (interdiction, droit d'opposition, présomption d'exploitation, rémunération obligatoire).
- L'idée majeure partagée par les candidats est que l'IA générative ne doit pas se nourrir d'œuvres protégées sans consentement ni contrepartie. La reconnaissance de l'IA comme fait technologique est largement admise, mais systématiquement subordonnée au respect des droits d'auteur.
- Marianne Maximi (Clermont-Ferrand – LFI) affirme que le développement de l'IA ne peut se faire au prix du pillage des œuvres : les artistes doivent pouvoir refuser l'utilisation de leurs créations, être informés et rémunérés. **Elle annonce en outre le refus du recours à l'IA générative dans la communication municipale.**
- Florian Kobryn (Strasbourg – LFI) reconnaît l'IA comme une réalité technologique, mais exige un cadre ferme : transparence des usages, possibilité de refus et rémunération équitable. Plusieurs candidatures du parti LFI – Cécile Beaudouin (Brest), Sophia Chikirou (Paris), Fily Keita-Gassama (Champigny-sur-Marne), Antoine Lalanne-Desmet (Athis-Mons) et Charlotte Leduc (Metz) – développent une ligne détaillée : cadre légal plus exigeant, transparence sur les corpus d'entraînement, possibilité réelle d'exercer un droit d'opposition (*opt-out*), partage effectif de la valeur, renforcement des contrôles, développement d'une recherche publique et de solutions techniques respectueuses du consentement, de la traçabilité et de la rémunération. **Elles ajoutent un engagement local clair : refus du recours à l'IA générative pour la communication**
- **institutionnelle municipale**, afin d'assurer une cohérence entre principes et pratiques.
- Florian Kobryn (Strasbourg – LFI) articule explicitement protection des droits, juste rémunération et respect moral des œuvres, en évoquant le rôle de l'ADAGP. Selon cette approche, garantir une rémunération équitable par les organismes de gestion collective (OGC) permet aux artistes de créer durablement, tout en assurant une diffusion large.
- Catherine Trautmann (Strasbourg – PS) considère que l'IA peut constituer un outil de création, mais qu'elle ne doit pas se développer au détriment des droits des créateurs. Elle souligne la vigilance particulière de Strasbourg, capitale européenne, quant aux travaux du Parlement européen et du Conseil de l'Europe et soutient un renforcement de la régulation européenne pour protéger les œuvres et leurs auteurs.
- Le MoDem insiste sur les enjeux de l'IA sur la création et la nécessaire protection des œuvres.
- Franck Allisio (Marseille – RN) propose deux leviers : restreindre l'accès des IA aux créations protégées ou imposer une rémunération obligatoire en cas d'utilisation. Il plaide pour un traité international de protection des auteurs, estimant qu'une réponse strictement nationale ou européenne serait insuffisante face aux acteurs américains et chinois.
- Laure Darcos (secrétaire générale du parti Horizons) évoque une menace structurelle liée au moissonnage massif des œuvres pour l'entraînement des modèles. Elle propose de traiter explicitement la rémunération de l'exploitation des données culturelles protégées et d'instaurer une présomption d'utilisation des contenus culturels afin de rééquilibrer le rapport de force entre titulaires de droits et fournisseurs d'IA.
- Patrick Mardikian (Angoulême - Choisissons Angoulême) propose une approche opérationnelle et sectorielle : création d'un label protecteur des auteurs, marquage permettant d'identifier les contenus générés par IA et organisation d'assises de réflexion, en cohérence avec la place d'Angoulême comme ville de la bande dessinée et de l'image.
- Isabelle Perrein (Montpellier – Aimer Montpellier) adopte une position plus tranchée : la création étant intrinsèquement humaine, les œuvres ne doivent pas être pillées par l'IA.

## L'ADAGP et les IAG

- L'ADAGP appelle à une refonte ambitieuse du cadre juridique autour des IAG, afin de garantir la transparence liée à l'utilisation des œuvres, le respect du droit d'auteur et une rémunération juste et proportionnée des créateurs. Ainsi, l'ADAGP espère l'instauration d'une présomption d'exploitation des contenus culturels par les fournisseurs d'IA, loi proposée notamment par la sénatrice Laure Darcos et qui sera débattue au Sénat le 8 avril prochain.
- L'Observatoire ADAGP-SGDL 2024 sur l'impact des IAG sur l'activité des artistes-auteurs met en lumière l'inquiétude des auteurs des arts visuels et de l'écrit quant à l'avenir de leur discipline : 60 % considèrent cet essor comme une menace pour leur activité professionnelle.

Pour en savoir plus :

👉 @dagp.fr

Contact : [communication@adagp.fr](mailto:communication@adagp.fr)